



Procédure d'inscription au Service Périscolaire Rentrée 2018 - 2019

Afin d'inscrire vos/votre enfant(s) aux différents services périscolaire des écoles Maternelle du Bourg et Elémentaire de Champlong, deux procédés vous sont proposés :

1. En version papier, à retourner dûment complété avec toutes les pièces à joindre, en mairie ou par mail : periscolaire.bourg@stcyraumontdor.fr / periscolaire.champlong@stcyraumontdor.fr, **au plus tard le 6 juillet 2018**. Au-delà de cette date, votre inscription sera placée sur liste d'attente.

Vous trouverez ces dossiers complets :

- Directement dans les cartables des élèves déjà inscrits dans les écoles.
- En ligne sur le site de la mairie rubrique *Ma Famille / Enfance / Ecole Maternelle du Bourg ou Ecole Elémentaire Champlong*, téléchargeable pour une impression.
- Mis à disposition en Mairie.

2. En version dématérialisée par le biais du Portail Famille :

- **Etape 1** : vous munir de votre identifiant famille (remis par courrier ou mail), rendez-vous sur l'accueil du portail : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/>, saisissez votre identifiant famille et cliquez sur mot de passe oublié. Un mail vous sera automatiquement envoyé avec un mot de passe provisoire. Saisissez-le dans l'accueil du portail, il vous sera alors demandé de saisir un mot de passe définitif que vous choisirez.
- **Etape 2** : Une fois dans le portail Famille merci de compléter toutes les données administratives nécessaires (infos responsable / conjoint / fiscales / CAF-MSA et dans le profil enfant les autorisations / données complémentaires / données sanitaires / photo) ou de vérifier et/ou compléter les données enregistrées le cas échéant.
- **Etape 3** : complétez le formulaire d'inscriptions aux services mis en lien dans le portail famille selon le niveau de classe de vos/votre enfant(s) (Accueil / infos docs). **Ce formulaire est à nous envoyer par mail avec les pièces à joindre** (Attestation d'assurance, Fiche sanitaire cerfa obligatoire dûment remplie et si besoin la demande de prélèvement et attestation CAF ou MSA) **au plus tard le 6 juillet 2018**, au-delà de cette date, votre inscription sera placée sur liste d'attente.

Attention tout dossier incomplet ne pourra pas être traité par nos services.